

# AE FVS MULTIPLE OPPORTUNITIES II

## I. INFORMATIONS SUR AE FVS MULTIPLE OPPORTUNITIES II

Ce fonds d'investissement interne de la branche 23 est commercialisé par Allianz Benelux SA dans les produits Allianz Excellence, Allianz Excellence Plan, Allianz Exclusive, Allianz Expertise, Allianz Privilège et Allianz Retirement. Vos versements sont convertis en unités du fonds et sont affectées au contrat.

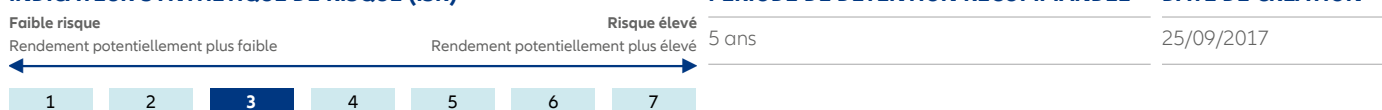
Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires et le document d'informations spécifiques de ce fonds sont disponibles gratuitement chez votre courtier en assurances et sur [www.allianz.be](http://www.allianz.be) > Documents > Documents d'informations clés.

### POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les avoirs du fonds d'investissement interne sont investis à 100% dans le compartiment **Multiple Opportunities II** du Fonds Commun de Placement (FCP) de droit luxembourgeois **Flossbach von Storch**.

L'objectif de la politique d'investissement du compartiment consiste à réaliser une plus-value intéressante dans la devise du compartiment en tenant compte du risque d'investissement. La stratégie d'investissement se fait sur la base d'une analyse fondamentale des marchés financiers mondiaux. Le compartiment investit ses actifs dans des titres de toutes sortes, qui comprennent des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire, des certificats et d'autres produits structurés (par exemple des obligations convertibles ou des obligations à bons de souscription), des fonds cibles, des produits dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des dépôts à terme. Maximum 20% des actifs nets du compartiment peuvent être investis indirectement dans les métaux précieux. L'investissement dans d'autres fonds ne doit pas dépasser 10% de l'actif du compartiment. Le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dont la valeur dépend des cours futurs d'autres éléments d'actifs (produits dérivés) afin de couvrir ou d'accroître son actif.

### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE (ISR)



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Le compartiment investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes. Cette catégorie de parts a été classée dans la catégorie de risque précitée car le prix de ses parts est soumis à des fluctuations moyennes et par conséquent, ses opportunités de gains, mais aussi son risque de perte peuvent être modérés.

### PERFORMANCE<sup>1</sup>

31/12/2020	Depuis 1/1	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	3 ans p.a.	5 ans	5 ans p.a.	2016	2017	2018	2019	2020	VNI*
Fonds	2,86%	0,78%	1,26%	6,27%	2,86%	15,31%	4,86%	-	-	-	-	-5,57%	18,71%	2,86%	29,83 €

\*valeur nette d'inventaire par unité

## II. INFORMATIONS SUR FLOSSBACH VON STORCH - MULTIPLE OPPORTUNITIES II

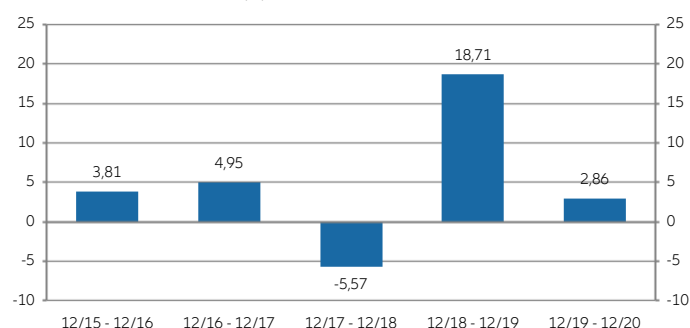
### PERFORMANCE<sup>2</sup>

31/12/2020	5 ans	5 ans p.a.	2016	2017
Fonds	25,41%	4,63%	3,81%	4,95%

### EVOLUTION VNI SUR 5 ANS<sup>2</sup>



### PERFORMANCE ANNUELLE (%)<sup>2</sup>



### INDICATEURS DE RISQUE/RETURN\*

	3 ans	5 ans
Volatilité (%)	8,69	7,94

### MORNINGSTAR RATING™

Flossbach von Storch - Multiple Opportunities II



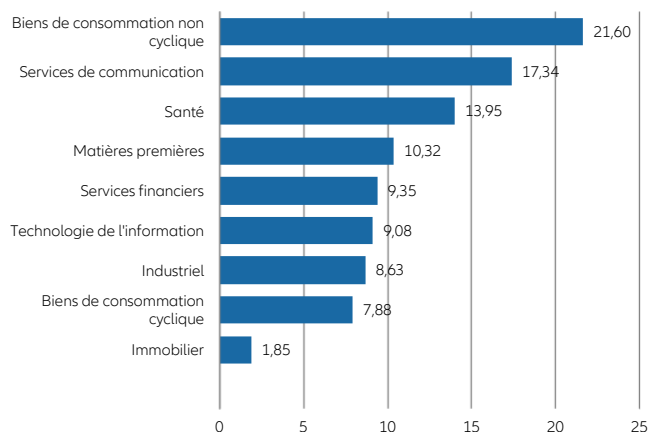
Rating sur une échelle de 1 à 5 au 31/12/2020. Morningstar évalue les fonds d'investissement sur base d'une moyenne pondérée des performances sur 3, 5 et 10 ans. Les fonds d'investissement sont ensuite classés au sein de leur catégorie Morningstar selon leur rapport risque-rendement. Les 10% des mieux classés se voient récompensés de 5 étoiles, les 10% du bas du classement reçoivent 1 étoile. Lisez également la note de bas de page « © 2020 Morningstar, Inc. » au bas de la dernière page de ce rapport.



\* Ces indicateurs et autres termes financiers sont expliqués dans notre glossaire. Les notes de bas de page sont reprises à la troisième page de chaque fiche de fonds.

## STRUCTURE DU PORTEFEUILLE DU FONDS INTERNE

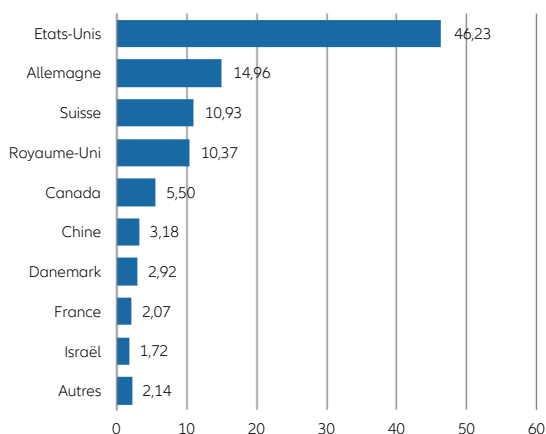
### Répartition sectorielle actions (%)



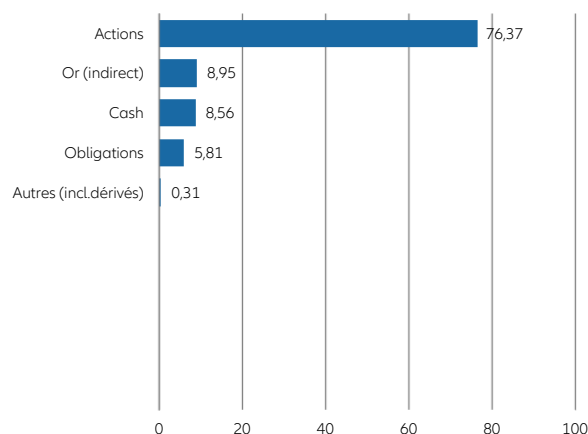
### Principaux titres (en % de la valeur de marché)

INVESCO PHYSICAL GOLD P-ETC	8,95
NESTLE	4,36
ALPHABET - CLASS A	4,13
UNILEVER	3,50
RECKITT BENCKISER GROUP	3,45
BASF	2,78
FACEBOOK	2,68
BERKSHIRE HATHAWAY B	2,66
3M	2,63
BARRICK GOLD	2,53
<b>Total</b>	<b>37,67</b>

### Répartition géographique actions (%)



### Exposition aux classes d'actifs (%)



## ATOUTS

- + Politique de placement flexible, sans contrainte d'indices de référence.
- + Large diversification des risques par des placements dans les différentes catégories (actions, obligations, obligations convertibles, métaux précieux [indirect], etc.). Exploiter le potentiel du marché grâce à un vaste éventail d'investissements.
- + Le compartiment peut acheter des actifs en devises. L'exposition en devises étrangères peut avoir un impact positif sur le rendement du portefeuille en cas de fluctuation du cours de change.
- + Potentiel supplémentaire de rendement grâce à l'éventuelle utilisation de produits dérivés.
- + Potentiel supplémentaire de rendements grâce à l'éventuelle utilisation de métaux précieux [indirect] (par ex. sous forme d'or).

## RISQUES

- Les cours des actions peuvent varier fortement en fonction des conditions de marché et il en va donc de même pour la valeur du compartiment. Risques liés aux prix des marchés pour les obligations, en particulier en cas de hausse des taux d'intérêt sur les marchés de capitaux. Des pertes sont possibles. La large répartition et le vaste éventail de placements peuvent entraîner une participation limitée à une évolution positive de la valeur des différentes classes de placements. Pour les titres illiquides (limités sur le marché), on risque, en cas de vente d'actifs, de ne pas pouvoir procéder à la vente ou de subir de nettes décotes du titre.
- L'exposition aux devises étrangères entraîne des risques de change qui peuvent avoir un impact négatif sur la valeur du compartiment.
- En cas d'utilisation de produits dérivés, la valeur du compartiment peut être influencée plus négativement que lors de l'achat de titres sans utilisation de produits dérivés. Cela peut augmenter les risques et la volatilité du compartiment.
- Les prix des métaux précieux peuvent être soumis à de fortes fluctuations. Des pertes de cours sont possibles.

**INFORMATIONS CLÉS DU FONDS SOUS-JACENT**

Société de gestion	Flossbach von Storch Invest S.A.
Date de création	03/04/2014

**GESTIONNAIRE DE FONDS**

Dr. Bert Flossbach

**COMMENTAIRE DU GESTIONNAIRE**

L'année 2020 s'est terminée sur une note conciliante pour les marchés boursiers. Alimenté par l'espoir d'un endiguement du coronavirus grâce à des programmes de vaccination et à un nouveau programme d'aide de plusieurs milliards d'euros aux États-Unis, l'indice mondial MSCI World a augmenté de 1,9% en décembre (en euros). La banque centrale européenne a élargi son programme d'achat d'obligations pour les débiteurs privés et publics (PEPP) pour une deuxième fois en décembre, pour atteindre un total de 1.850 milliards d'euros. Non seulement l'ampleur du programme d'achat est historique, mais la dette atteint également des niveaux records à la fin de l'année. Dans les pays de la zone euro, la dette publique a augmenté de bien plus de 1.000 milliards d'euros en 2020. Ironiquement, la pandémie a rapproché la zone euro en termes de politique monétaire et fiscale, la force de la monnaie unique a ainsi pu se poursuivre en décembre. De ce fait, les gains des actions américaines ont été presque anéantis par les mouvements de devises pour les investisseurs en euros. Les opérations de change à terme, avec lesquelles nous avons couvert certaines parties de l'évolution du dollar américain, ont donc été payantes.

Le prix de l'or a également pu bénéficier de taux d'intérêt bas et d'une dette élevée en cette année de crise 2020. Après ce revers, le métal précieux a gagné 6,8% en dollars américains (ou 4,5% en euros) en décembre. Dans ce contexte, le prix du fonds a augmenté. Les actions et l'or (le fonds investit dans l'or non physique) ont enregistré des gains en décembre, mais la faiblesse du dollar américain en particulier a pesé sur la performance. Comme les primes de risque continuaient à diminuer, nous avons encore réduit nos positions en obligations d'entreprises et augmenté en contrepartie nos positions en actions. Nous avons légèrement augmenté nos positions dans Alphabet et Blackrock, entre autres.

**REMARQUES IMPORTANTES**

- Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires, le document d'informations spécifiques, les conditions générales, le règlement de gestion et le dernier rapport mensuel sont gratuitement disponibles chez votre courtier en assurances et sur [www.allianz.be](http://www.allianz.be) sous Documents. Lisez-les attentivement.
- Aucun montant minimum de versement n'est exigé par fonds. Le versement initial sur le contrat Allianz Excellence doit être au moins égal à 25.000 euros. Vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.500 euros. Les versements planifiés sur le contrat Allianz Excellence Plan doit être au moins égal à 1.200 euros par an, 600 euros par semestre, 300 euros par trimestre ou 100 euros par mois et vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.250 euros. La durée est libre avec un minimum de 5 ans. Le contrat peut être sans terme.
- Allianz ne garantit pas le remboursement du capital, ni la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.
- La valeur des unités peut être consultée sur [www.allianz.be](http://www.allianz.be) > Liens directs > Valeurs d'inventaire des fonds d'investissements (branche 23) et dans l'Echo et De Tijd.
- Le droit belge est applicable et l'Etat d'origine de la compagnie d'assurances est la Belgique.
- Sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat au service Gestion des plaintes d'Allianz Benelux : Boulevard du Roi Albert II 32, 1000 Bruxelles, tél. 02/214.77.36, fax 02/214.61.71, [plaintes@allianz.be](mailto:plaintes@allianz.be), [www.allianz.be](http://www.allianz.be). Si vous n'êtes pas satisfait suite à la réponse de notre service Gestion des plaintes, vous pouvez prendre contact avec l'Ombudsman des Assurances : Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél. 02/547.58.71, fax 02/547.59.75, [info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as), [www.ombudsman.as](http://www.ombudsman.as). Allianz Benelux, en sa qualité d'assureur, est tenue de participer à une procédure de règlement extrajudiciaire des litiges de consommation. Le Service de l'Ombudsman des Assurances est une entité qualifiée pour rechercher une solution à un litige extrajudiciaire de consommation.

<sup>1</sup> Les frais directement imputés au fonds sont inclus dans la valeur nette d'inventaire (VNI) ainsi que dans la performance. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

<sup>2</sup> Les rendements ont été calculés sur base des performances réalisées par le fonds sous-jacent, après déduction des frais de gestion imputés au contrat. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

© 2020 Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations contenues dans les présentes: (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs d'informations, (2) ne peuvent être ni reproduites, ni redistribuées et (3) sont présentées sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar ni ses fournisseurs d'informations ne pourront être tenus pour responsables de tout dommage ou perte résultant de l'utilisation de ces données. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs.

Le FCP dans lequel le fonds d'investissement interne investit, est géré par Flossbach von Storch AG, société de Gestion de Portefeuille agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht. HRB (registre de commerce) 30 768 - Cologne. Ottoplatz 1, D-50679 Cologne, Allemagne – Tél. : +49 221 33 88 290. [www.flossbachvonstorch.de](http://www.flossbachvonstorch.de)



**Votre Courtier**  
Votre meilleure  
Assurance

